



Canadian Association of University Teachers
Association canadienne des professeurs et professeurs d'université

Note 25:28

Date : 15 mai 2025

Destinataires : Présidentes et présidents, agentes et agents administratifs des associations locales et fédérées

Expéditeur : David Robinson, directeur général

Objet : **Cotisations des membres à verser en 2025-2026**

Vous trouverez ci-joint le barème des cotisations à verser à l'ACPPU approuvé par le conseil pour l'année 2025-2026.

ASSOCIATIONS DOTÉES D'UNE STRUCTURE HIÉRARCHIQUE

Rang	Annuelles	Mensuelles
Professeur	285,49 \$	23,79 \$
Professeur agrégé	226,77 \$	18,90 \$
Professeur adjoint	185,11 \$	15,43 \$
Chargés de cours/Autres	179,43 \$	14,95 \$
PAC à temps partiel	54,41 \$	4,53 \$
Postdoctorants	58,02 \$	4,83 \$

ASSOCIATIONS SANS STRUCTURE HIÉRARCHIQUE

Échelle de salaire	Annuelles	Mensuelles
190 324 \$ et plus	285,49 \$	23,79 \$
151 179 \$ à 190 324 \$	226,77 \$	18,90 \$
123 410 \$ à 151 179 \$	185,11 \$	15,43 \$
Moins de 123 410 \$	179,43 \$	14,95 \$
Temps partiel	54,41 \$	4,53 \$
Postdoctorants	58,02 \$	4,83 \$

Les cotisations perçues par l'ACPPU sont calculées en fonction d'un taux pour mille prédéterminé imputé aux salaires moyens des membres du personnel académique selon le rang, tels qu'ils sont publiés chaque année par Statistique Canada pour chaque rang. Le taux pour mille approuvé par le Conseil en 1994 est de 1,5.

N'hésitez pas à communiquer avec Tony Cantin cantin@caut.ca si vous avez des questions ou des préoccupations concernant la présente note.